

1^{er} mars 2004, États-Unis

Allocution à l'occasion de la Commission pour le secteur privé et le développement

Dans la série La voix des pauvres de la Banque mondiale, on entend la plainte d'une femme du Brésil qui s'exprime ainsi : « Le riche est celui qui dit 'je vais le faire' et qui le fait. Le pauvre, par contre, ne peut réaliser ses désirs ou développer son potentiel ». L'objet du Rapport de la Commission sur le secteur privé et le développement, ce qui nous réunit ici aujourd'hui, est de prouver que la deuxième partie de cette affirmation est fausse.

Notre objet est de prouver que les pauvres peuvent eux aussi réaliser leurs désirs, qu'ils peuvent développer leur potentiel. Et que nous pouvons faire quelque chose pour rendre ces désirs tangibles et pour en faire une réalité. Mais pour ce faire, nous devons également prouver que la première partie de l'affirmation de cette femme est vraie, c'est-à-dire que le riche est celui qui dit « je vais le faire » et qui le fait.

Réunis dans cette salle, nous sommes certainement les riches et les puissants aux yeux des 4 milliards de personnes qui gagnent moins de 5 dollars par jour. Monsieur le Secrétaire général, vous avez déclaré récemment que nous avons tous intérêt à ce que le commerce soit florissant aux quatre coins de la terre, et en particulier dans les pays les plus pauvres où, contrairement à la croyance populaire, le problème n'est pas le commerce, mais l'absence de commerce.

C'est justement ce que les membres de la Commission cherchent à faire valoir. Soit que l'absence d'un secteur privé dynamique dans les pays en développement joue un rôle crucial dans l'écart grandissant entre les riches et les pauvres. Bien entendu, les pays sous-développés sont les premiers responsables de la croissance et du développement équitable. C'est à eux en effet que revient la responsabilité de créer les conditions pour favoriser et appuyer le développement du secteur privé.

Mais nous tous dans cette salle pouvons faire quelque chose pour remédier à cette situation, que nous soyons chef de gouvernement, chef ou président d'une entreprise ou encore représentant d'une organisation internationale, d'un organisme donateur ou de la société civile. Nous devons tous évaluer ce que nous pouvons faire pour accélérer le développement durable et équitable des pays sous-développés et pour réduire la pauvreté.

Plus particulièrement, nous devons nous demander par quels moyens nous pouvons placer les ambitions des entreprises locales au cœur de notre stratégie de développement. Par exemple, le monde des affaires peut contribuer à montrer la voie, soit en créant des liens avec les petits entrepreneurs des pays en développement, soit en les aidant à aller de l'avant en agissant comme mentor ou en leur offrant du soutien technique. Nous pouvons tous nous appliquer à former des partenariats entre les pays riches et les pays pauvres, entre les entreprises multinationales et les entreprises locales et entre le secteur privé et le secteur public, tant national qu'international.

Que pouvons-nous faire en tant que pays? Permettez-moi de vous parler des mesures prises par le Canada. Je suis heureux d'être accompagné par la ministre de la Coopération internationale, l'honorable Aileen Carroll, qui vous dira quelques mots sur les activités de

l'Agence canadienne de développement international qui visent à appuyer le développement du secteur privé. J'aimerais annoncer aujourd'hui le lancement de deux nouvelles initiatives qui se situent dans la droite ligne des mesures recommandées dans le rapport de la Commission, Libérer l'entrepreneuriat.

Une des principales conclusions du rapport est qu'il est nécessaire de mettre en place une infrastructure de courtage bien organisée qui favorisera l'établissement de liens entre les secteurs privés des pays développés et en voie de développement. Nous devons faciliter les activités entre ces secteurs en réduisant les risques et les coûts qui mettent souvent un frein à l'investissement et à l'action. La mise en place d'une infrastructure de courtage permettra de soutenir la croissance des petites et des moyennes entreprises, de tirer parti des compétences des secteurs privés et d'accroître l'accès à l'information sur le marché, aux technologies et au financement dans les pays en développement.

Elle renforcera les liens entre les acteurs du secteur privé, notamment les entrepreneurs, les entreprises, les institutions, la société civile et les organisations non gouvernementales dans les pays développés et en développement. Cette infrastructure de courtage permettra en outre d'ouvrir l'accès des petites et des moyennes entreprises aux marchés nationaux et internationaux et de mettre les partenaires et les investisseurs internationaux en contact avec les entrepreneurs et les entreprises locales.

Elle favorisera de plus l'utilisation des nouvelles technologies. J'aimerais donc annoncer aujourd'hui que le Canada et le Programme des Nations Unies pour le développement mettront sur pied un groupe de travail tourné vers l'action qui sera composé d'experts provenant des secteurs privé et public, et qui aura pour mandat d'examiner l'infrastructure de courtage proposée et de faire des recommandations sur la mise en place d'une structure organisationnelle lui permettant de jouer son rôle.

En favorisant l'établissement de contacts d'affaires bidirectionnels et la création de liens entre les petites et les moyennes entreprises des pays développés et en voie de développement, on réduira le coût de faire des affaires dans des marchés inconnus et on accroîtra l'accès aux marchés. Cela permettra en outre de réduire le coût de l'expansion des activités dans les marchés existants dans les pays en voie de développement.

La deuxième initiative canadienne dont j'aimerais faire l'annonce aujourd'hui est la création d'un centre d'investissement pour les entreprises locales au Bangladesh. Ce centre fera la promotion de partenariats d'investissement dirigés par des entreprises ou des entrepreneurs locaux. Le centre offrira des services de financement, de location, de garanties, d'investissement en actions et d'autres services destinés à préparer les petites et les moyennes entreprises locales à devenir des partenaires d'investissement performants et à les mettre dans une position pour assurer leur croissance.

Il les préparera également à établir des liens avec de grandes entreprises nationales ou des multinationales. En dernier lieu, nous verrons si ce centre d'investissement pour les entreprises locales pourrait servir de modèle pour d'autres pays considérés comme prioritaires pour recevoir l'aide au développement du Canada.

Monsieur le Secrétaire général, Mesdames et Messieurs : Les membres de la Commission déposent aujourd'hui non seulement un rapport, mais aussi une liste de mesures recommandées. Nous voulons donner le coup d'envoi à un processus qui permettra de libérer le potentiel entrepreneurial qui sommeille au fond de tant de personnes qui vivent dans la pauvreté ou dans des circonstances très difficiles dans les pays en voie de développement.

Plus que cela, nous voulons allumer la flamme de l'espoir chez cette femme du Brésil, et chez ces milliards d'autres personnes dans le monde, qui veulent voir leurs désirs se réaliser, et leurs capacités se développer. Afin de leur redonner la part d'humanité dont la pauvreté les prive. Afin qu'elles puissent trouver la dignité, le respect d'elles-mêmes et le gagne-pain auxquels elles ont droit en tant qu'êtres humains.

Nous espérons aujourd'hui que le rapport de la Commission et les deux initiatives annoncées nous aurons permis d'entreprendre les premières d'une longue série d'étapes qui mèneront les dirigeants des secteurs privés et publics vers les partenariats éclairés qui feront de la croissance des petites entreprises une réalité. Et qui mettront la réalisation de notre rêve de mettre fin à la pauvreté un peu plus à notre portée.